

**Dans les services publics**  
**Dans l'éducation nationale**  
**NON aux ravages des politiques ultra-libérales**  
**NON au projet de loi Fillon**

Les salariés du privé comme du public sont les victimes de la politique menée par le gouvernement pour la plus grande satisfaction du patronat, les services publics sont eux aussi une cible privilégiée des libéraux. Leur destruction est programmée au profit des intérêts commerciaux et patronaux.

Dans l'Education Nationale, le projet de loi Fillon organise le démantèlement du service public. Nous nous y opposons fermement. Nous dénonçons l'année dernière la mascarade du grand débat qui allait servir de caution à l'élaboration de ce projet de loi.

Ce débat instauré pour détourner les questions des grévistes du printemps a accouché d'un rapport Thélot dont les propositions vont dans le sens des politiques libérales mises en place depuis plus de 20 ans par les gouvernements successifs. Il ne répond à aucune des revendications exprimées lors des luttes des personnels au cours de ces dernières années. Par contre il met en pratique les aspirations du MEDEF : ce sont les besoins de l'économie libérale qui vont dicter l'orientation et la formation. Dans un contexte de destruction du droit du travail, il s'agit de fournir une main-d'œuvre docile, précarisée, mobile, prête à l'emploi... à commencer par les personnels de l'Education Nationale !

Ce projet s'insère dans un arsenal déjà déployé dans le cadre des projets européens visant la casse des services publics, réduits dans l'avenir en terme de « mission d'intérêt général » comme c'est le cas dans le projet de Constitution Européenne.

La lutte est donc plus que jamais à l'ordre du jour.

Pour le maintien et l'amélioration du service public de l'Education Nationale nous exigeons :

- **Retrait du projet de loi d'orientation Fillon.**
- **Annulation des suppressions de postes annoncées.**
- **Refus de la décentralisation qui n'est en réalité qu'un paravent au désengagement de l'Etat.**
- **Titularisation immédiate sans condition de concours et de nationalité de tous les précaires.**

**UNE AUTRE SOCIETE, UNE AUTRE ECOLE !**